



DATE DE PUBLICATION : 5 JANVIER 2026

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur départemental de Seine-et-Marne et à son adjointe**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Benoît EHRET, directeur départemental de Seine-et-Marne (Succursale de Melun) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Nadège ISTASSE, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Melun, de l'antenne de proximité de Torcy et du bureau d'accueil et d'information de Meaux qui lui sont rattachés.

Monsieur Benoît EHRET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Nadège ISTASSE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Benoît EHRET peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Melun et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 5 janvier 2026

Alain GERBIER